

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

Ums

C.U. 02893 - PV 01266/98

1

Date des faits : Le 17 novembre 1998

Lieux des faits :

f

OBJET :

SIGNALEMENT D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

Témoin : A

NUMERO	DESIGNATION DES PIECES
01	Procés-verbal de synthèse
02	Procés-verbal d'audition de témoin A
03	Plan de situation - Copie carte IGN

1	Monsieur le Préfet de la Savoie à	Transmis le 29/12/1998
1	Monsieur le Général Commandant la Région Aérienne	par L'adjudant MMT
2	Direction Générale de la Gendarmerie à	OPJ
1	Archives	signature f

Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Unité :

PROCES - VERBAL
DE SYNTHESE

C.U. 02893 - PV N°1266 / 98

PIECE N°

01

1

Nous soussigné(s) : **Gendarme M.** , A.P.J., en résidence à

Vu les articles : 20, 21-1 et 75 du C.P.P.

Rapportons les opérations suivantes :

Le mardi 29 décembre 1998 à 16 heures 00,

Nous trouvant à , au bureau de notre unité,

Le 17 novembre 1998 se présente au bureau de la brigade Monsieur A qui
souhaite signaler le passage durant la nuit écoulée d'un objet volant non identifié .

Mr A explique qu'il est insomniaque depuis de nombreuses années . Pour cette
Raison la nuit il laisse les volets de sa chambre ouverts et lorsqu'il ne lit pas il observe le ciel.
Il observe souvent les étoiles et le passage des avions de lignes qui passent dans la région .

Dans la nuit du 16 au 17 novembre 1998 il a remarqué un objet ne ressemblant pas à ceux
qu'il observe de manière habituelle

. Pour cette raison il signale les faits à la
gendarmerie . Mr A décrit la boule de couleur se déplaçant d'Est en Ouest à une
vitesse qu'il estime à 4000 KM/H . Le phénomène a été très court.
(c.f Audition Pièce N° 2)

Nous nous sommes rendus au domicile de Mr A , son habitation se situe à près de
1100 mètres d'altitude et de la fenêtre de sa chambre il possède une vue remarquable sur un
secteur situé entre la frontière à l'Est et la à l'Ouest .

La vue n'est pas perturbée par des sources de lumières , mise à part celles de la ville .

Aucun cliché photographique n'a été réalisé .

CLOTURE

Mr A est honorablement connu et son témoignage n'est pas fantaisiste , toutefois il
semble utile de préciser que l'objet a été observé durant une période où une pluie d'étoiles filantes
devait se produire d'après les médias

Aucun autre témoignage du même type n'a été recueilli durant cette période.

A

le 29 décembre 1998

L'A.P.J

D'AUDITION

C.U. 02893 - PV 01266/98

02 1

Nous soussigné : gendarme M , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

A , 60 ans,

né le

demeurant

fils de

marié, Retraité, nationalité française,

qui déclare le dix sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix huit

à 9 heures 40 -----

"Je me présente à votre unité afin de signaler un phénomène inhabituel que j'ai constaté cette nuit .-----

Habituellement j'ai du mal à trouver le sommeil et cette nuit vers 3 heures 40

je me trouvais dans mon lit face à ma fenêtre dont les volets sont ouverts en permanence .J'ai vu la chose suivante :-----

Une boule de feu de la taille de deux poings, de couleur blanche laisant derrière elle une trainée similaire aux avions de lignes qui traverse la région.

La trainée arrière était très longue et s'est dissipée assez vite .-----

J'évalue la vitesse de cette boule de feu à environ 4000 Kms/h .-----

La boule de feu se déplaçait d'Est en Ouest à une distance de deux mains de l'étoile du berger .-----

Je précise que dans cette zone je n'ai jamais vu d'avion dans cette trajectoire.

Le phénomène s'est produit pendant une fraction de seconde, mais a illuminé

l'agglomération de -----

Cela m'a fait pensé à un éclair , la boule était circulaire .-----

Ce phénomène m'a fait penser à un OVNI plutôt qu'à un météore .-----

La boule se déplaçait à l'horizontale .-----

D'après moi elle venait et se dirigeait sur la -----

Je n'ai rien remarqué avant ou après .-----

C'est la première fois que je remarque un tel phénomène . Depuis six ans j'ai du mal à dormir et je n'avais jamais vu une tel chose .-----

Cette nuit le temps était particulièrement clair et étoilé .-----

A , le dix sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix huit, à ---

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.